



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2021 A 18 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, Mme BETTON Marielle, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme FAURE Elisabeth, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, M. GUICHARD Patrick et Mme FAURE Emmanuelle.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel et M. VOSSIER Patrick excusés.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Énergie Drôme.

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.



Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe.

ADHERE au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 1 304 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2019), soit un montant de 260,80 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2021.

CEDE au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Aide financière pour l'isolation de l'appartement de l'école.
--

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de l'isolation de l'appartement de l'école.

CEDE au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

QUESTIONS DIVERSES

- Recherche poste école ;
- Plantation arbres école ;
- Maison du jeu ;
- Fresque du climat ;



Mairie

- Publisher installation ;
- Urbanisme courrier de contrôle ;
- Urbanisme PLU ;
- (*Demande Lotissement les Moissons : demande de rétrocession des parties communes (voiries, réseaux divers et espaces verts). Avis défavorable car nous n'avons pas eu de pouvoir de décision lors de la construction*) ;
- *Demande Lotissement le Moulin (Voirie) (en attente du nouveau plan et réponse écrite pour dire que ça sera pour le budget 2022) ;*
- *Demande M. TASSEL Sylvain (Activité Thérapeutique) ;*
- 11 Novembre ;
- (*Conseil d'école : formation premiers secours elles ne trouvent pas de bénévoles donc à voir pour une formation payante. ATSEM les enseignantes ne se mettent pas d'accord pour que Laurine partage son temps entre les classes de maternelles*) ;
- (*Demande basket ASC : le panneau est très vieux et il voudrait financer et créer un logiciel de table de marque ok*) ;
- (*Boulangerie : il n'a pas pu signer donc il réouvrira samedi*) ;
- (*Intervention Aurélie : Novembre mois de la parentalité plusieurs conférences organisées par ARCHE AGGLO*) ;
- (*Intervention Patrick G : Il faudrait changer les lampadaires car on ne trouve plus les ampoules*) ;
- (*Commission CCAS le 15 novembre 2021 à 18h00*).

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. RENOUARD Alexandre – Route du Bois de l'Ane (Maison Individuelle).

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 29 novembre 2021 à 18 h 30.